

**OBJET : APPEL À PROJET SUR L'ÉMERGENCE ET L'AMPLIFICATION DES PROJETS ALIMENTAIRES
TERRITORIAUX - AXE SANTÉ SOCIAL : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ETAT**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	17
Présents et représentés	:	24
Votants	:	24

Le mercredi 15 juin 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 9 juin 2022, s'est réuni à 20h42, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Délibération n° 2022-178

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Rafika REZGUI	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Monsieur Yann CAUCHETIER	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Clovis CASSAN	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Stéphane BAZILE	a donné pouvoir à	Monsieur Didier PERRIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
--------------------	-----------------

Secrétaire de séance : Guillaume VALOIS

OBJET : APPEL À PROJET SUR L'ÉMERGENCE ET L'AMPLIFICATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - AXE SANTÉ SOCIAL : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ETAT

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Lucie SELLEM.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 relatif à la définition des compétences de la Communauté d'agglomération et de leurs conditions d'exercice,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2016-454 adoptant le projet de territoire 2016-2026, notamment l'orientation 3 « Accompagner le maillage de l'offre de santé »,

VU la délibération n°2021-358 du Conseil communautaire du 15 décembre 2021 actualisant le projet de territoire 2021-2031,

VU la délibération n°2022-117 du Bureau communautaire du 13 avril 2022 relative à l'approbation du Contrat Local de Santé « jeunes et étudiants »,

VU l'appel à projets mis en place en Île-de-France pour soutenir l'émergence et le développement d'actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous,

CONSIDERANT la reconnaissance officielle de niveau 1 du projet alimentaire territorial « De la Plaine aux plateaux » accordée par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAFA) Île-de-France pour la période 2021-2024,

CONSIDERANT que l'action correspond aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°6 « Affaires sociales, Santé, Égalité femme-homme » du 13 juin 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « Emergence et amplification des projets alimentaires territoriaux - axe Santé Social » du Plan de relance, au taux maximal.
2. APPROUVE le plan prévisionnel de financement annexé.
3. AUTORISE le Président à signer le dossier de demande de subvention, la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2022-178

4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 15 juin 2022
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (24 VOIX)

24 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220615 - DMC MA108-DE

Date AR Préfecture : 21/06/2022

– Affichée / Publiée le : **20 JUIN 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr